

DPAA.BM.OA.1.7.83
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE
DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SOCIALE
DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

64/155 du 7/02/84

DECRETE N° 64/155 /REM-DGAS-DPAA-SP-P3

portant promotion des Professeurs Certifiés de
Lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement) de la Répu-
blique Populaire du Congo au titre de l'année
1980.

// LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires ;
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/165/EP du 22.5.64 fixant le statut commun
des cadres de l'enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/EP du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/EP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
(/u le décret 65/170/EP-RE du 25.6.65 réglementant l'avancement
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/544 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Mem-
bres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avanca-
ments des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Mem-
bre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 64/155 /REM-DGAS-DPAA-SP-P3 du 7/02/84
portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1980 des Professeurs
Certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services
Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo et dressant la
liste des Professeurs de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à Trois
(3) ans.

DECRETE :

.../...

D.F.P?

D.G.F

D.C.F.

ARTICLE 1er: Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1980 les Professeurs Certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ACC et RSMC Néant.

AU 2° ECHELON

- TSOBAKANI Bernadine, P/C du 2.11.80 en service à Brazzaville
- MOUKILOU Gaston, P/C du 3.10.80 en service à Brazzaville
- MALONGA Lazare, P/C du 3.10.80 en service à Brazzaville
- KBOUNGOU Victor, P/C du 3.10.80 en service à Brazzaville
- MAMA Nestor, P/C du 15.10.80 en service à Brazzaville

AU 3° ECHELON

- MBOUTA THOUASSA Rigobert, P/C du 2.10.80 en service à Brazzaville
- MASSAMBA André, P/C du 22.9.80 en service à Brazzaville

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'application pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la date de la signature pour compter de ce jour sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera. /.

BRAZZAVILLE, Le 7 Février 1984

PAR LE PREMIER MINISTRE:
CHEF DU GOUVERNEMENT,
Pour le Ministre de l'Education Nationale en mission,
Le Ministre de la Culture, des Arts et de la
Recherche Scientifique,

J. B. TATI LOUTARD

J. B. TATI LOUTARD
LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE,

Bernard COMBO MATSIONA

Bernard COMBO MATSIONA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA
LE MINISTRE DES FINANCES,

Itihi Ossétoumba LEKOURIZOU

Itihi Ossétoumba LEKOURIZOU

COPIES A REMPLIR:

- MEN.....2
- DGAS..... 2
- DPAA 5
- D.F.P..... 7
- D.G.E..... 2
- D.C.F..... 2
- CP_MEN..... 1
- FETRASSEIC..... 1
- DOSSIERS 8
- B/C..... 10
- J.O.R.P.C..... 4
- INTERESSES..... 7